

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Condé-sur-Vire

Commune de SAINT-JEAN-D'ELLE

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 du 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle annexe de la commune déléguée de Saint-Jean-des-Baisants sous la présidence de Marie-Pierre FAUVEL, Maire de la commune de Saint-Jean-d'Elle

Présents : Marie-Pierre FAUVEL, Maurice LEPLATOIS, Jérôme LEBAS, Bertrand LALOY, Hélène ALIX, Josette BRUNET, Marie-Hélène GOSSELIN, Karina DRIEU, Michel HERVIEU, Bernard HOUSSIN, Rachel LEBEHOT, Venceslas LECONTE, Carole MARGUERITE, Isabelle MOUCHEL, Magali NORMAND

Absents excusés : Muriel TILLARD (donne pouvoir à Josette BRUNET), Elise DEBROISE GAUTIER (donne pouvoir à Maurice LEPLATOIS), Stéphane COTIGNY, Rachel DE FLORES, (donne pouvoir à Marie-Pierre FAUVEL), Céline LECOUSTAY (donne pouvoir à Isabelle MOUCHEL), Marie-Claude MARIE (donne pouvoir à Jérôme LEBAS)

Absents non excusés : François EVRARD, Dominique PICQUENARD

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

En préambule, Madame le Maire souhaite la bienvenue aux nouvelles personnes assistant au conseil municipal et rappelle à cette occasion l'interdiction pour le public de prendre la parole. Elle rappelle le règlement intérieur, ainsi que l'importance de lever la main afin de demander la parole. Les prises de parole doivent par ailleurs rester raisonnables.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Salle des fêtes de Vidouville : tarif de location à la semaine
- Candélabres solaires salle Le Virage

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil du 20 novembre 2023
- 1- Legs Letemplier
- 2- Engagement dépenses d'investissement
- 3- Equipement multisports : plan de financement
- 4- Sécurisation mairie et agence postale : nouveau plan de financement

- 5- Dépose réseau électrique au lieu-dit Fontaine-Rose
 - 6- Révision statuts Saint-Lô Agglo (liste des équipements sportifs communautaires)
 - 7- Salle des fêtes de Vidouville : tarif de location à la semaine
 - 8- Candélabres solaires salle Le Virage
 - 9- Vente de biens
 - Décision prise par délégation : marché Programme de voirie
- Informations et questions diverses

Marie-Hélène GOSELIN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil du 20 novembre 2023

Bernard HOUSSIN indique qu'il votera contre. Il pense qu'il n'y a pas eu de concertation suffisante concernant le PLUI et que celui-ci ne va pas dans le sens du développement de la commune.

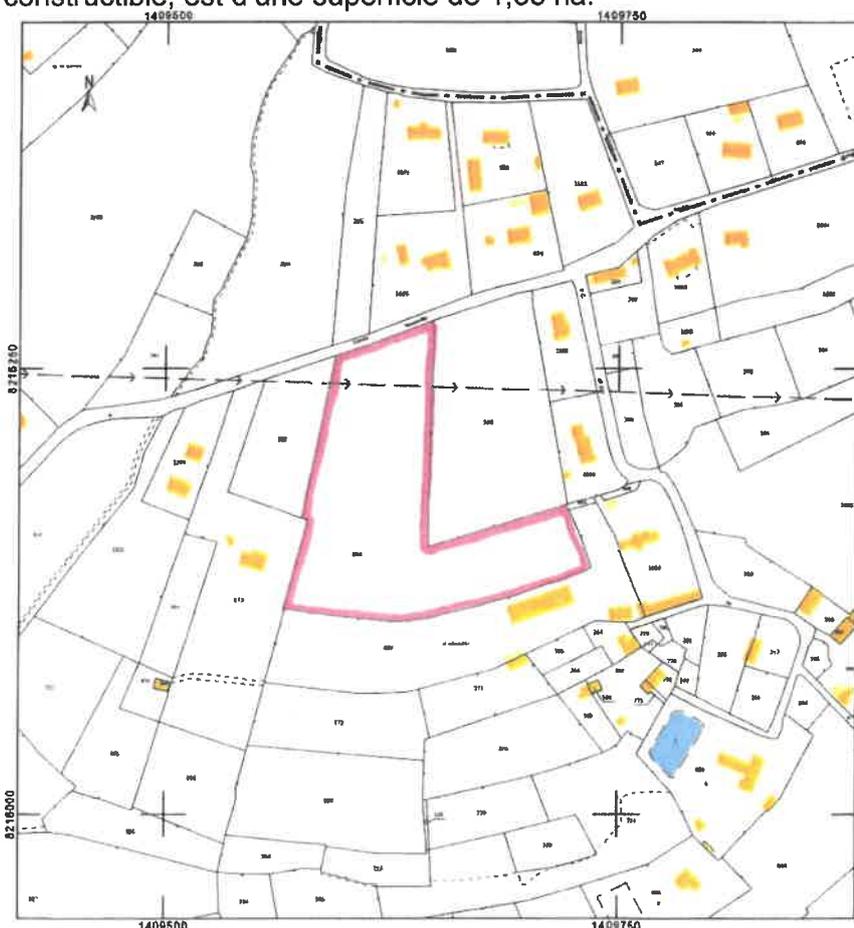
Le conseil municipal, par 16 voix pour, une contre et deux abstentions, approuve le procès-verbal du 20 novembre 2023.

1 - Legs LETEMPLIER - Précorbin

Le 19 septembre 2023, Maître DECAUX (Agence notariale PREVOT-DECAUX à Torigny-les-Villes), nous a fait part du legs de Mme Thérèse EURY Veuve LETEMPLIER :

« Je lègue à la commune de Précorbin une parcelle de terre sises à Précorbin 50810 cadastrée section B. numéro 999, à charge pour elle de supporter l'entretien de mon tombeau, ainsi que celui de mon époux et celui de mes parents, Auguste et Yvonne EURY, ce legs est consenti net de tous frais et droits pour ladite commune ».

Le terrain, non constructible, est d'une superficie de 1,35 ha.



Madame le Maire précise que la parcelle est exploitée par Mme DELABARRE qui loue la parcelle concomitante (qui avait été acquise par un legs similaire). Elle serait intéressée pour acheter les deux parcelles. Elle serait prioritaire, avec abattement de 20 % du prix estimé dans la mesure où elle est locataire du terrain.

Rachel LEBEHOT rappelle le débat concernait l'entretien des tombes. Est-ce que nous avons plus de précision ? Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un simple entretien ; nettoyage, pas de fleurissement. Bernard HOUSSIN demande si la vente sera possible malgré le legs et si la condition d'entretien des tombes perdurera. Madame le Maire répond que la vente est tout à fait possible, cependant l'entretien des tombes restera au niveau de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention,

ACCEPTTE le legs tel que décrit ci-dessus.

Vote :		Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 1
---------------	--	------------------	-------------------	------------------------

2 - Engagement des dépenses d'investissement

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation porte sur l'affectation des crédits de la manière suivante :

		MONTANT BP 2023	1/4 des crédits
203	Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion)	1 000.00 €	250.00 €
2051	Concessions, droits similaires	400.00 €	100.00 €
20	TOTAL Immobilisations Incorporelles	1 400.00 €	350.00 €
212	Agencements et aménagements de terrains	6 000.00 €	1 500.00 €
2131	Bâtiments administratifs	1 000.00 €	250.00 €
2138	Autres bâtiments publics	5 000.00 €	1 250.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagement de constructions	2 500.00 €	625.00 €
2152	Installations de voirie	1 881.00 €	470.25 €
2156	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 354.00 €	838.50 €
2157	Matériel et outillage technique	4 741.00 €	1 185.25 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000.00 €	1 250.00 €
2183	Matériel informatique	3 000.00 €	750.00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	2 000.00 €	500.00 €
2188	Autres Immobilisations Corporelles	2 000.00 €	500.00 €
21	TOTAL Immobilisations Corporelles	36 476.00 €	9 119.00 €

Concernant les opérations d'investissement votées et engagées en 2023 mais non soldées, les crédits seront repris en 2024 par le biais des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement listées ci-dessus, en l'attente du vote du budget.

Ces crédits devront être repris au budget primitif 2024.

Vote :		Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	------------------	-------------------	------------------------

3 - Equipement sportif de proximité – Plan de financement

Madame le Maire donne la parole à Maurice LEPLATOIS afin de présenter les plans du projet d'équipement sportif de proximité (Avant-Projet Sommaire).

La Halle sportive aura une superficie de 646 m², la salle sportive / Dojo de 196 m².

La halle sera du même type que celle de Moyon. Elle sera fermée sur 2 côtés, des toiles mobiles seront présentes sur les deux autres côtés.

Hélène ALIX rejoint l'assemblée.

Un cheminement piéton / vélo est prévu, ainsi qu'un accès réservé aux véhicules de secours ou pour des interventions techniques.

Concernant l'assainissement, une pompe de relevage pourrait être nécessaire. Cependant un possible raccordement par la cité des pommiers est étudié afin d'éviter ce surcoût.

Les dimensions pour les tatamis pourraient être de 8 x 8 ou 8 x 10, mais cela reste encore à valider. Madame le Maire précise qu'un rendez-vous a lieu le 24 janvier avec la Fédération départementale de Judo.

Le Hall d'entrée prévu ne constitue pas un vestiaire mais un espace où il est possible de se chauffer. Deux toilettes PMR sont prévues. Au niveau du local rangement une porte sera ajoutée pour accéder directement dans la salle sportive.

Venceslas LECONTE est surpris qu'il n'y ait pas de vestiaires garçons / filles. Pour lui c'est indispensable. Bertrand LALOY indique que les pratiquants arrivent le plus souvent déjà en tenue. Bernard HOUSSIN pense que si les pratiquants viennent habillés c'est parce que cela n'est possible autrement actuellement. Marie-Hélène GOSSELIN est surprise également que des vestiaires ne soient pas prévus. Bertrand LALOY indique que ce choix se justifie aussi par les contraintes budgétaires. Venceslas LECONTE pense qu'une simple cloison permettrait de limiter le coût. Madame le Maire propose que la question soit réétudiée.

Rachel LEBEHOT demande quel sera le mode de chauffage du Dojo. Bertrand LALOY indique qu'il s'agira d'un système de pompe à chaleur.

Rachel LEBEHOT demande si une embauche pour faire le ménage de l'équipement sera nécessaire. Madame le Maire répond que le temps de travail dévolu à l'entretien sera étudié au niveau de l'organisation du personnel le moment venu.

Bernard HOUSSIN demande si des panneaux photovoltaïques sont prévus sur le dojo. Madame le Maire répond que c'est envisagé et qu'un rendez-vous est programmé prochainement avec le SDEM à ce sujet.

Le sujet de la récupération des eaux pluviales est abordé, celui-ci reste à travailler. Hélène ALIX pense que la mise en place d'une fontaine avec un petit jet d'eau (exemple de Condé-sur-Vire) apporterait un plus.

Bernard HOUSSIN demande si du stockage pour les associations est prévu dans la structure. Madame le Maire indique que ce stockage serait plutôt envisagé dans le cadre de la réutilisation des préfabriqués « porte à cabines ».

Concernant le Dojo, Madame le Maire précise que l'aménagement intérieur pourra être pris en charge par la Fédération départementale de Judo.

Karina DRIEU s'interroge sur les risques de dégradation pour la partie halle en libre accès. Madame le Maire indique qu'un système de réservation s'avèrera nécessaire pour la mise en place de poteaux, notamment pour le tennis.

Venceslas LECONTE demande si le roller sera autorisé. Ce ne sera pas le cas, un règlement permettra de le préciser.

Il convient de délibérer sur un plan de financement prévisionnel afin de pouvoir déposer les dossiers de demandes des subventions.

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Etudes préalables, AMO, SPS	10 000 €	ETAT (DSIL)	497 918 €
Maîtrise d'œuvre	83 497 €	Région	150 000 €
Travaux	1 143 800 €	Département	221 200 €
		Saint-Lô Agglo	70 700 €
		Agence nationale du Sport	50 000 €
		Autofinancement	247 479 €
TOTAL	1 237 297 €	TOTAL	1 237 297 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet et le plan de financement prévisionnel
- Autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents co-financeurs

Vote :		Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	------------------	-------------------	------------------------

4 - Sécurisation Mairie et Agence postale – Plan de financement

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de sécurisation de la Mairie et de l'Agence Postale en cours.

Il convient de délibérer sur un nouveau plan de financement afin de pouvoir déposer les dossiers

de demandes des subventions pour 2024.

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Système de vidéo-protection	10 242.00 €	ETAT (DETR)	4 306.00 €
Système d'alarmes	6 565.00 €	ETAT (FIPD)	5 120.00 €
Porte blindée accès au coffre	4 725.00 €	LA POSTE	7 800.00 €
		Autofinancement	4 306.00 €
TOTAL	21 532.00 €	TOTAL	21 532.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

-Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération d'investissement

-Autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondantes.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

5 - Dépose réseau électrique au lieu-dit Fontaine Rose

Dans le cadre du projet de sécurisation du réseau électrique, le SDEM 50 souhaite déposer le réseau électrique inutile au lieu-dit « Fontaine Rose ».

L'approbation de la commune est nécessaire car une ligne déposée définitivement est considérée comme n'ayant jamais existé et toute nouvelle demande de raccordement à cet endroit sera traitée comme une extension de réseau avec participation de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la dépose d'une ligne basse-tension au lieu-dit « Fontaine Rose » telle que décrite par le SDEM50.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

6 - Révision des statuts de Saint-Lô Agglo portant sur la liste des équipements sportifs communautaires

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021 relatifs à l'évolution des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,

Vu la délibération n°cc2023-12-18-002 du 18 décembre 2023 relative à la révision des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,

CONSIDERANT ce qui suit :

Les statuts actuels de la communauté d'agglomération précisent dans leur annexe, la liste des équipements sportifs communautaires.

Par délibération du 13 juin 2022, le conseil communautaire a souhaité procéder à la rétrocession du stade de football de Saint-Romphaire – commune de Bourgvallées. Celle-ci n'a pu entrer en vigueur puisqu'elle supposait une modification statutaire portant sur l'annexe des statuts de la communauté d'agglomération mentionnant la liste des équipements sportifs communautaires. Il a été décidé de différer cette rétrocession afin que l'évolution statutaire nécessaire soit associée à d'autres.

Par ailleurs, au regard de l'usage du terrain stabilisé de la commune d'Agneaux, en accord avec celle-ci, il est proposé de rétrocéder cet équipement.

Enfin, il est proposé de rétrocéder à la commune de Saint-Lô, le terrain servant au club canin afin de rendre faisable un projet de développement économique.

Au regard de ces éléments, il est proposé de délibérer sur l'évolution des statuts portant sur l'annexe des équipements sportifs communautaires, la liste ne comportant plus les trois équipements évoqués. Cette liste intègre également les noms attribués récemment par le conseil communautaire au terrain de football de Canisy ainsi qu'au gymnase de Condé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'évolution de l'annexe des statuts de Saint-Lô Agglo portant sur la liste des équipements sportifs communautaires.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

7 - Salle des fêtes de Vidouville – Tarif location à la semaine

Afin de pouvoir répondre à la demande, il est proposé de définir un tarif pour la location de la salle des fêtes en semaine (5 jours), pour raisons professionnelles. Le maire délégué, Magali NORMAND précise qu'une structure est intéressée pour louer une semaine par mois à des fins de formation.

Le tarif proposé de location est de 350 €

Le chauffage sera facturé en plus selon le tarif en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer le tarif de location de la salle des fêtes de Vidouville à la semaine (pour raisons professionnelles) à 350 €.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

Venceslas LECONTE quitte l'assemblée et donne pouvoir à Carole MARGUERITTE pour la fin de la réunion.

Information du conseil municipal de la décision prise par délégation pour la signature du marché public « Programme de voirie »

Pour rappel, il s'agit d'un marché à bons de commandes d'une durée de un an renouvelable trois fois, avec un montant minimum annuel de 30 000 € H.T et un montant maximum de 120 000 € H.T.

4 entreprises ont déposé une offre :

- JONES TP
- TP BOUTTE
- COLAS
- EIFFAGE

Les critères de sélection étaient les suivants :

Prix : 60 % (sous-critère prix 40 % et sous-critère cohérence des prix 20 %)

Valeur technique : 24 %

Valeur environnementale : 16 %

Après analyse des offres réalisée par le Département, en tant que maître d'œuvre, présentée en CAO, il a décidé été décidé l'attribution du marché à l'entreprise COLAS.

Le total des montants portés au bordereau de prix unitaires est de 211 003,20 € TTC, sachant que l'estimatif était de 234 957 € TTC.

Marie-Hélène GOSSELIN demande si les prix sont maintenus sur toute la durée du marché en cas de reconduction annuelle. Il est répondu que c'est bien le cas. Maurice LEPLATOIS précise qu'un état des lieux va être réactualisé avant de faire le programme 2024.

8 - Candélabres solaires Salle Le Virage

Madame le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public, « Salle des fêtes ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 18 200 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de SAINT-JEAN-D'ELLE s'élève à environ 12 740 €.

Il est proposé de solliciter des subventions sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Mise en place de candélabres solaires	12 740 €	ETAT (DETR, fonds verts)	10 192 €
		Autofinancement	2 548 €
TOTAL	12 740 €	TOTAL	12 740 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de candélabres solaires à la salle Le Virage
- Approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Madame le maire à solliciter les subventions correspondantes

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

Concernant l'éclairage du parking pendant la période des représentations théâtrales qui va commencer, les spots qui étaient utilisés pour l'éclairage de l'église de Rouxville vont être

installés. Marie-Hélène GOSSELIN rappelle également l'importance de bien marquer les sens de circulation (panneaux à refaire).

9 - Vente de biens

Madame le Maire propose la vente de deux biens provenant de la salle des fêtes de Précorbin et n'ayant plus d'utilité, et d'en fixer le prix comme suit :

- Un piano : 100 €
- Une hotte : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte la vente de ces biens selon les prix fixés ci-dessus.

Vote :			Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

Crédit Agricole

Madame le Maire informe le conseil que le nouveau distributeur automatique de billets (DAB) devrait être installé courant mars. Le service sera suspendu pendant la durée des travaux (3 à 4 semaines).

Les commerçants pressentis ont confirmé leur intérêt pour louer le local. Ils pourront être accueillis, après la cession et la réalisation de travaux nécessaires (vitrine, déplacement de cloisons...). Des devis vont être demandés rapidement, tout comme les démarches d'autorisation de travaux.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour autoriser le dépôt de dossiers pour d'éventuelles subventions.

Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

Maurice LEPLATOIS rappelle que l'Etat, par le biais des préfetures, demande aux communes d'inscrire des espaces préférentiels pouvant accueillir les différents types énergies renouvelables. D'après les informations recueillies, il apparaît possible d'inscrire toute la commune pour une ou plusieurs filières.

Karina DRIEU pense que les habitants doivent être informés. Maurice LEPLATOIS indique que la concertation est obligatoire avant délibération du conseil municipal. Saint-Lô Agglo nous indique que la concertation est souhaitée avant le 9 février. Une conférence territoriale se tiendra le 21 février.

Informations diverses

- Villages d'avenir

Suite à réponse à un appel à projet, notre candidature a été retenue. L'Etat va nous apporter une aide à l'ingénierie concernant l'aménagement du centre-bourg, soit l'ensemble de l'espace autour des logements Manche-Habitat et également pour les autres projets (médiathèque, avenir des

mairies déléguées...). Un rendez-vous est prévu avec la Secrétaire générale de la Préfecture, Madame SERRE.

- **Médiathèque**

Une rencontre a eu lieu avec Mme LOYER-CAMEBOURG (Directrice de la culture au CD50), Sabine METRAL (Directrice Bibliothèque départementale), ainsi que Frédéric BLANCHE (Responsable du territoire de lecture publique Centre Manche).

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace autour des futurs logements construits par Manche Habitat, le déplacement de la Médiathèque est nécessaire. Cela représente l'opportunité d'aménager une nouvelle Médiathèque beaucoup plus attractive. Il nous est conseillé de penser le lieu de manière à ce qu'il soit convivial, ouvert à d'autres activités culturelles, incluant des espaces pour travailler (télétravail, collégiens)... Le montage du projet pourrait être participatif.

200 m² minimum sont nécessaires.

Les co-financeurs identifiés sont notamment l'Etat (DGD ; dotation globale de décentralisation) et le Département (contrat de pôle de services).

Après échanges et réflexion, l'emplacement le plus approprié pour la nouvelle Médiathèque est la salle des fêtes de Saint-Jean. En effet, la situation est idéale, la superficie convient parfaitement et une mutualisation avec la salle prévue pour les animations dans le cadre de l'Habitat inclusif (salle annexe) pourrait avoir lieu.

Afin d'avancer sur le projet, il nous est proposé d'aller visiter différentes médiathèques exemplaires dans le département, au niveau architecture, développement durable, activités proposées... Une réunion avec Mme LEROY de la DRAC (en charge de la lecture publique) est prévue pour nous aider à avancer sur le projet.

Rachel LEBEHOT pense que la situation de la Médiathèque à proximité de l'association Passerelles aurait été idéale. Madame le Maire indique que Passerelles sera associé au projet.

- **Salle de conseil et de mariages**

Le permis de construire a été déposé le 20 novembre. Etant Etablissement recevant du public (ERP), le délai d'instruction maximum est de 5 mois, mais il sera bien sûr plus court. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a donné un avis favorable. La commission accessibilité également. Il ne manque plus que l'avis officiel du SDIS, que nous aurons le 14 février, et qui ne devrait pas poser de problème. La consultation des entreprises pourra être lancée dès obtention du PC.

- **Logements Manche Habitat**

Le 6 décembre nous avons rencontré à nouveau Madame Soizic GUILHARD et M. COLLIBEAUX afin de finaliser notre candidature à l'appel à projet de la conférence des financeurs sur l'Habitat partagé / inclusif. Dans ce cadre, il est envisagé d'aménager la salle annexe afin de proposer des services, échanges et différentes activités aux seniors (ou personnes handicapées) concernées par les logements. Le financement permettrait d'embaucher une personne chargée de la coordination de la démarche, pendant 7 ans pour démarrer.

Questions diverses

Madame le Maire répond à trois questions adressées par Bernard HOUSSIN.

-Où en est l'implantation du réseau de fibre optique sur la commune ?

Les travaux de déploiement de la fibre optique se poursuivent comme prévu dans l'échéancier. L'ensemble des habitants, si pas de changement, seront raccordables début du 2ème semestre 2025.

Bernard HOUSSIN précise que certains habitants ont des problèmes de connexion internet, aggravés encore après la tempête, notamment aux lieux-dits Le champ Dufour et Le Breuil. Les techniciens d'Orange reconnaissent que les réseaux sont en très mauvais état.

- Pouvez-vous nous expliquer pourquoi une nouvelle censure est appliquée au niveau du conseil municipal en interdisant la possibilité de reprendre des points qui sont portés au procès-verbal du conseil municipal précédent ?

Il ne s'agit en aucun cas d'une censure mais d'une précision par rapport aux questions diverses, ceci afin d'éviter de reprendre systématiquement un ou plusieurs points du conseil qui ont déjà été débattus et/ou délibérés (refaire le débat après le débat).

Bernard HOUSSIN considère toujours que c'est de la censure, et qu'il est souhaitable d'avoir la possibilité rediscuter un point, notamment sur le sujet important du PLUi, pour lequel il y a eu, selon lui, un manque de discussion et de concertation. Madame le Maire rappelle l'enquête publique concernant le PLUI du 8 janvier au 4 mars, avec une permanence d'un commissaire enquêteur le 9 février matin.

-Quel artisan a fourni les produits du buffet de la cérémonie des vœux ?

La commune a fait appel cette année au fournisseur de la cantine scolaire, qui nous donne satisfaction aussi bien pour la qualité que pour le prix.

Bernard HOUSSIN fait part de retours selon lesquels la qualité était moins bonne que l'année dernière. Madame le Maire indique avoir eu pour sa part de très bon retours.

Madame le Maire répond à une question adressée par Rachel LEBEHOT.

En passant dans la cité des cyprès j'ai aperçu une pancarte de permis de construire sur la parcelle qui a été vendue récemment par la mairie. Est-ce une construction ? Car il me semble que ce terrain a été vendu au prix symbolique.

Le permis de construire affiché ne concerne pas la parcelle cédée par la commune. Par ailleurs le prix de vente du terrain cédé est de 10 € le m², comme cela a été délibéré le 17/10/2023, conformément à l'avis des domaines.

Madame le Maire lève à séance à 21 h 26

Le Maire ou son représentant	Signature	Le Secrétaire	Signature
Marie-Pierre FAUVEL		Marie-Hélène GOSSELIN	

